

# LIVRET D'ACCUEIL DES ÉTABLISSEMENTS DU POLE PETITE ENFANCE



# LE POLE PEITE ENFANCE

L'association Asfad est autorisée à gérer :

- le multiaccueil « Regard'enfants » - 52 places conformément à l'arrêté délivré par le président du Conseil départemental en date du 17 août 2020.
- le multiaccueil « M'ti moun » - 45 places conformément à l'arrêté délivré par le président du Conseil départemental en date du 13 septembre 2013.
- le multiaccueil « Les petits Merlins » - 36 places conformément à l'arrêté délivré par le président du Conseil départemental en date du 1er juillet 2023.
- la micro-crèche « Joséphine-Baker » - 12 places conformément à l'arrêté délivré par le président du Conseil départemental en date du 5 juin 2023.

Les établissements fonctionnent conformément :

- aux dispositions du décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
- aux dispositions du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 ;
- à l'arrêté du 23 septembre 2021 portant sur la création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ;
- aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des allocations familiales ;
- aux dispositions du règlement de fonctionnement remis à chaque famille à l'admission.

Les valeurs de mixité sociale, mixité culturelle, de non-discrimination, du respect de la dignité de la personne et de son intimité fondent notre projet. Nous avons le souci de garantir une prestation de qualité auprès des enfants et de leur famille.

Les établissements assurent :

- un accueil des enfants des parents accompagnés par l'Asfad ;
- un accueil des enfants rennais ;
- un accueil des enfants des familles travaillant au sein de structures réservataires.



# NOTRE PROJET

**Offrir à l'enfant** un accueil de qualité dans le souci de son épanouissement, de son développement et répondre à ses besoins fondamentaux, en lui proposant des activités adaptées. Chaque enfant bénéficie d'un accueil individualisé, dans un cadre collectif. L'établissement est un lieu sécurisant, donnant un cadre de vie stable, qui respecte les rythmes de l'enfant. C'est un lieu de socialisation.

Les professionnels, sensibilisés aux problématiques familiales, offrent la possibilité à l'enfant de prendre sa place d'enfant, grâce aux activités ludiques proposées.

L'accueil de l'enfant avec handicap demande un travail en partenariat avec les parents et différents professionnels autour d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

**Permettre aux parents** la conciliation de leur vie familiale et professionnelle. Apporter des solutions à leurs besoins de garde de leur enfant, en organisant des réponses diversifiées : accueils régulier, occasionnel, d'urgence. Les contrats sont adaptés aux besoins des familles.



# PLACE DES PARENTS - COMMUNICATION



Il est important que chaque parent puisse trouver sa place au sein de l'établissement. Pour cela, il leur est proposé de participer au conseil de pôle petite enfance et au conseil des parents, aux moments festifs de la structure ainsi qu'aux sorties proposées aux enfants.

## Les informations individuelles

Le personnel assure les transmissions quotidiennes concernant l'enfant.

Les parents peuvent rencontrer le responsable de l'établissement. Il est nécessaire de solliciter un rendez-vous, de même concernant le médecin ou le référent sanitaire.

## Les informations collectives

Chaque famille reçoit le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil. Le projet d'établissement est affiché à l'entrée et consultable. La tarification, revue chaque année, des informations en lien avec la santé, la sécurité font également l'objet d'un affichage. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Des réunions sont organisées durant l'année :

- Réunions à thème (ex. : l'acquisition de la propreté, l'alimentation, la pose des limites, bricoler avec ses enfants...).
- Réunions de rentrée.
- Conseil des parents (se renseigner auprès du responsable de structure)

Dans le cadre de la parentalité, des actions thématiques sont proposées au cours de l'année.

Un panneau d'affichage est réservé à la communication entre familles.

Informations importantes : en parallèle de l'affichage, certaines informations peuvent vous être envoyées par mail par le responsable d'établissement (fermetures anticipées ou exceptionnelles...).

Les factures sont envoyées tous les mois par mail. Pensez à regarder dans vos spams !



# FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

## Période de familiarisation

Cette période de familiarisation est proposée à la famille.

Le biberon, le repas, le change, la sieste sont introduits progressivement, en fonction de l'enfant et de ses parents.

Les parents sont présents sur les premiers temps de cette période.

Le document de familiarisation permet d'échanger avec l'accueillant sur les habitudes de vie de votre enfant : son alimentation, son sommeil, son objet transitionnel...

Cette période permet à l'enfant ainsi qu'à son(ses) parent(s) de se familiariser avec le fonctionnement et de rencontrer les membres de l'équipe. C'est un moment important pour tous. Ce moment ne peut pas excéder 2 semaines.

## Règles de vie - Hygiène de l'enfant



L'enfant doit :

- Arriver propre (couche changée), habillé dans une tenue adaptée aux activités de la collectivité (sorties, jardin, peinture...)
- Avoir pris son biberon du matin ou son petit déjeuner. Nous demandons aux parents de ne pas apporter d'aliments, friandises de l'extérieur.
- Avoir une tenue de rechange, complète, marquée à son nom et adaptée à sa taille et à la saison, pour le cas où l'enfant se salisse, ainsi que des vêtements pour aller dehors dans le jardin.

**Penser à marquer aussi les manteaux, les imperméables...  
qui sont à installer sur le porte-manteau identifié au prénom de l'enfant.**

### Cas particulier des couches lavables

Les parents qui souhaitent utiliser des couches lavables pour leur enfant, doivent fournir le nombre de couches lavables suffisant (penser aux diarrhées). Ils doivent fournir un contenant hermétique pour mettre les couches sales et assurer eux-mêmes l'entretien des couches. En cas de manque de couches lavables, la structure utilisera les couches jetables fournies par l'établissement.



Pour l'été, fournir une crème solaire, marquée au nom de votre enfant, ainsi qu'un chapeau.



Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux, d'accessoires sont interdits (chaîne, boucles d'oreilles, perles dans les cheveux...).

Objets perdus : régulièrement, des vêtements et objets sont oubliés à la crèche. Ils sont mis à disposition des familles dans des caisses. A chaque fermeture de crèche, les vêtements non récupérés sont donnés à une association ou réutilisés pour servir de change.



# FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

## Alimentation



Un lait en poudre est fourni par la structure. Si les parents le souhaitent, ils peuvent apporter leur lait, dans ce cas, la boîte doit être remise non ouverte et reste à la biberonnerie.

Les biberons utilisés par l'établissement sont en verre. Pour les parents qui souhaitent apporter leur biberon, il est recommandé d'apporter 2 voire 3 biberons et leurs tétines. L'entretien des biberons est à leur charge.

La maman qui allaite peut amener le lait maternel au multi-accueil ; dans ce cas, un document intitulé « allaiter et travailler » est remis et la direction vous informe de la procédure au moment de l'admission. Un contrat spécifique est signé.

### Les repas

Les menus sont affichés dans l'espace parents pour la semaine.

Les repas sont livrés en liaison froide.

Concernant les régimes alimentaires, un certificat médical est exigé.



## Les temps de repos

Pour les plus petits, l'alternance de temps de repos et d'éveil rythme la journée. Les plus grands peuvent se reposer après le déjeuner.

Avoir son objet transitionnel ou « doudou » est important pour certains enfants, merci d'y penser au moment de la familiarisation .



Nous fournissons les draps et turbulettes.

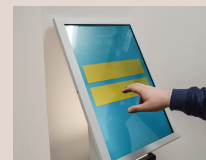


# FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

## L'accueil au quotidien

Pour se rendre dans les lieux de vie des enfants, nous demandons aux adultes de mettre des sur-chaussures propres.

Dans certains établissements, un écran tactile permet d'enregistrer les heures d'arrivée et de départ de l'enfant. Il est donc demandé de le faire en entrant le matin et seulement en ressortant avec votre enfant de l'unité de vie le soir. Ainsi, nous enregistrons en temps réel la durée de présence des enfants dans la structure. C'est un outil pour informer la CAF du taux d'occupation de notre établissement.



*L'accueil et les retrouvailles sont des moments importants pour les transmissions orales.*



Tout traitement médical doit être signalé à l'arrivée de l'enfant et sera administré sur le temps de crèche, uniquement sur présentation d'une prescription médicale en cours de validité. Il est important de prévenir l'équipe si un traitement a été donné dans la nuit.

## Les absences

- Les absences-congés : délai de prévenance de 2 semaines (cf. règlement de fonctionnement).
- Les absences non prévues : quand un enfant ne vient pas au multiaccueil (maladie...), nous prévenir avant 9 heures.

## Départ définitif

Un préavis de 2 mois est demandé (formulaire à votre disposition). Avant le départ définitif de l'enfant un questionnaire anonyme est remis à la famille. Les réponses fournies nous aident à améliorer les conditions d'accueil des enfants.



# UNE JOURNÉE A LA CRECHE

LES HORAIRES DE CHAQUE STRUCTURE  
SONT INDIQUÉS DANS LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

## LES TEMPS DU MATIN



J'arrive propre et habillé avec une tenue adaptée à la saison.  
Ma famille communique toutes les informations importantes me concernant.  
Pour des raisons de mise en place d'activité, l'accueil se fait jusqu'à 9 h 30.

Temps d'activité - les temps du bonjour  
Petite collation autour de 10 h  
Temps d'activité



## LES TEMPS DU DEJEUNER

Il m'est proposé entre 11 h et 12 h30 en fonction de mon âge et de mon rythme de vie...

## L'APRES-MIDI



Temps de repos ou de sieste.

Activités

Temps du goûter

Activités

On se dit au-revoir et à demain...

Pour permettre l'organisation d'activités, ma famille peut venir me chercher à partir de 15 h 30 (hors situation exceptionnelle)

### Les jeux, les activités

A travers les comptines, les jeux, les moments libres... je découvre mon univers, mon corps, je fais l'expérience des interactions avec les autres.

En grandissant, j'explore de nouvelles activités : peinture, piscine de balles, crayonnage, livres, jeux d'imitation, motricité...

On me propose des animations et des sorties extérieures : musique, bibliothèque, musée, sortie au marché, balades dans le quartier...

N'oublions pas ce que nous dit Jean Epstein\* : « l'enfant a droit à la paresse, au non-activisme, au rêve... tout aussi constructifs ».





# L'ÉQUIPE QUI ACCUEILLE VOTRE ENFANT

**Le responsable de structure** agit par délégation de la direction du pôle Petite enfance de l'Asfad. Il a délégation pour :

- assurer la gestion des ressources humaines, l'organisation et l'animation de l'établissement ;
- assurer la conduite et la mise en œuvre du projet d'établissement ;
- assurer la gestion budgétaire, financière et comptable ;
- assurer la coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs ;
- assurer la facturation aux familles et la réception des règlements correspondants.

En l'absence de la responsable de structure, **le responsable adjoint** prend le relais.

**Le psychologue** aide à la réflexion des équipes sur le développement et le suivi de chaque enfant. Des temps d'observation des enfants dans leur lieu de vie lui permettent de les connaître. Suite à ces temps, le responsable peut proposer aux familles une rencontre avec le psychologue.

Le **médecin** des établissements ne se substitue pas au médecin traitant de l'enfant.

- Il assure la visite d'admission de l'enfant, en présence du (des) parent(s). Il vérifie que son état de santé est compatible avec la vie en collectivité et qu'il a satisfait aux obligations vaccinales.
- Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
- Il assure les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel, en lien avec la direction.

Le **psychomotricien** anime des ateliers pour le développement moteur et sensoriel des enfants.

Les **éducateurs de jeunes enfants** assurent la mise en place du projet éducatif. Ils favorisent le développement global, l'éveil des enfants et proposent des activités adaptées. Ils interviennent auprès des enfants et co-pilotent les actions de parentalité.

Les **auxiliaires de puériculture** assurent les soins d'hygiène et l'éveil des enfants. Ils prennent en charge l'enfant individuellement et en groupe et répondent à leurs besoins.

Les **aides petite enfance** contribuent aux soins et à l'éveil des enfants.

Les **agents de service**. Ils assurent l'hygiène des locaux, du linge, et interviennent aux temps forts comme les repas, auprès des enfants. Un agent de service est préposé à la cuisine.

Nous accueillons des stagiaires en formation diplômante tout au long de l'année.

L'équipe est régulièrement formée. Elle travaille toutes les semaines autour de réflexions cliniques avec un psychologue. Elle participe à des séances d'analyse de la pratique 4 fois dans l'année. Chaque professionnel a une journée minimum par an de formation sur un thème pédagogique.



# MEMO



Le code d'accès à l'établissement



Les horaires d'ouverture



Le prestataire de repas  
Laits 1er et 2e âge proposés



Autres informations

